

# **Contrat d'entretien des installations d'extraction de la hotte de la cuisine de l'établissement**

## **1 - Objet du contrat :**

Le contrat aura pour objet l'entretien des installations d'extraction de hotte de cuisine du collège Giroud de Villette de CLAMECY (58500).

## **2 - Liste du matériel à prendre en charge :**

L'installation comprend :

- ❖ une hotte murale
- ❖ 8 filtres chocs
- ❖ un conduit (sur sa partie accessible)
- ❖ un extracteur sur terrasse double flux.

## **3 - Prestations demandées :**

Le prestataire devra assurer, à raison d'une visite annuelle le dégraissage et, de façon générale, l'entretien nécessaire au maintien en état des matériels placés sous sa responsabilité contractuelle ainsi que la propreté des locaux.

L'offre devra décrire ces opérations de façon détaillée.

Le prestataire devra entretenir les installations en prenant toutes les mesures nécessaires pour que soient respectées les dispositions légales réglementaires en vigueur.

Le prestataire pourra proposer, **en option** complémentaire, le traitement triennal de la hotte de la laverie.

## **4 - Obligations générales du prestataire**

Le prestataire assure envers le client une obligation de résultat.

Il s'engage à respecter la législation et la réglementation en vigueur, informer le client des conséquences éventuelles des nouvelles réglementations sur les installations dont il a la charge, observer les règles de l'art, consigner toutes les interventions ou incidents sur le registre de sécurité.

## **5 - Prix des prestations et fournitures**

Le montant forfaitaire annuel devra être mentionné, ainsi que les conditions de révision des prix.

## **6 - Modalités de facturation**

Il y aura émission d'une facture annuelle du montant du forfait après chaque intervention.

## **7 - Modalités de paiement**

Le paiement sera effectué par virement administratif, conformément à l'article 98 du code des marchés publics, soit un délai de 30 jours à réception de la facture **ou à la date d'exécution des prestations** si celles-ci sont postérieures à la date de réception de la facture.

## **8 - Durée du contrat**

Le contrat devra être proposé pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021. **Il ne sera renouvelable que par reconduction expresse** pour des périodes de même durée, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

## **9 - Divers**

Il est vivement conseillé de prendre contact avec le collège pour une visite des installations.

Vous pourrez contacter : Marcel Goujan, le gestionnaire au 03 86 27 25 75 ou par mail : [marcel.goujan@ac-dijon.fr](mailto:marcel.goujan@ac-dijon.fr)

Les offres devront parvenir au collège, soit par l'entremise de la plate-forme AJI, soit remis en mains propres contre signature, soit envoyées par courriel à l'adresse ci-dessus avant le **12 mars 2021 à 12h00**.